BWS · 5e édition

Guide du

*POSITION PAPER*

Novembre 2022

****

*POSITION PAPER*

**Rappel**

Chaque “joueur” (hormis les rôles “Commission” et “Service juridique de l’UE” et “Médias”) doit alors se positionner par rapport à la proposition de directive de la Commission. Au plus tard le **28 novembre 2022**, avant 16h (délai de rigueur), il/elle publie un *position paper* (PP) officiel sur la plateforme.

Votre *position paper* existe en 2 versions :

1) une version publique

2) une version non-publiée, appelée « *for your eyes only* » (FYEO) qui comporte des éléments « internes » précisant les objectifs réels de votre stratégie dans la négociation

La version FYEO est simplement votre *position paper* auquel vous ajouterez, dans un encadré de fin, vos **3 points prioritaires de négociation**. Il s’agit des objectifs réels sur lesquels se concentre votre stratégie dans la négociation (par ex. : obtenir l’accord d’un État clé sur un point en discussion… imposer un amendement au sein d’un Commission parlementaire… déplacer la position d’un concurrent…).

La version publique est déposée sur la page de votre rôle sur la plateforme.

La version FYEO est adressée à Odile Radisse, coordinatrice du programme (odile.radisse(at)sciencespo-aix.fr), qui la communiquera aux membres du jury et de l’équipe pédagogique.

Chaque “joueur” occupant un rôle “Média” rédige et publie au moins un article de presse ou un sujet audiovisuel (analyse de fond, enquête ou portrait) et des publications sur le BWS’Tweet pour couvrir les prises de position déclarées et des intentions tactiques.

L’ESSENTIEL

L

a  rédaction du *position paper* (PP) – appelé aussi « fiche de position » – est le deuxième exercice demandé aux étudiantes et étudiants inscrits au *serious game* BWS. Affinant et précisant la fiche de pré-position (qui est publiée avant de connaître la proposition de la Commission), le *position paper* sera votre support principal dans la négociation.

Rédigé par chaque négociateur, qu’il soit un acteur législatif ou un acteur non-législatif du processus décisionnel de l’UE, le *PP* est un instrument central des négociations européennes puisque chacune des parties prenantes de la négociation y exprime de façon très explicite et synthétique (3 pages max.) sa prise de position publique, ses attendus et ses points de vigilance à propos du projet de législation en cours de discussion.

Ce document présente impérativement les éléments suivants :

· l’organisation ou l’institution qui présente sa position

·  la position générale de l’institution ou de l’organisation à propos du projet de législation en discussion (reprise de la fiche de pré-position)

· les demandes précises de l’institution ou de l’organisation compte tenu de la proposition de (directive et/ou règlement) publiée par la Commission

· les éléments précis d’argumentation à l’appui de cette position et de ces demandes

**Le *PP* est rédigé pour chaque rôle (l’exercice peut donc être collectif dans le cas où un rôle est assumé par un binôme ou un trinôme de « joueurs »)**

La rédaction du *PP* devra se conformer aux consignes détaillées ci-dessous.

**L’évaluation du PP entre pour 30% dans l’évaluation globale de chaque « joueur »** (voir *Guide du jeu*)

**.**

L’OBJECTIF

P

our préparer au mieux l’exercice du *PP*, il convient de maîtriser les différentes dimensions du dossier qui fait l’objet de la négociation  : objectifs de la proposition ; instruments et cadre juridiques (sans oublier la législation connexe) ; enjeux économiques, sociaux et environnementaux ; rapports de forces politiques au niveau européen, dans les États membres et, le cas échéant, avec des États tiers ; positions des autres participants (supposées ou déjà connues, influentes ou non dans le processus de discussion).

Une attention particulière sera portée :

· à la « présentation de soi » des organisations et à leur articulation avec la thématique

· au choix des arguments et la mobilisation de ressources pour convaincre (données chiffrées, exemples précis, rappels d’actions antérieures…)

· à l’adéquation entre la demande formulée et le rôle qui est le vôtre dans le processus

· à la clarté de la mise en page et à la mise en forme du *PP* (paragraphes, encadrés, caractères gras…)

Dans le cas des délégations composées par plusieurs membres (Commissions du Parlement, unions de représentants d’intérêt, plateformes d’ONG...), la conception du *PP* implique naturellement un travail préalable de concertation.

CONSIGNES DE RÉDACTION

**Les 3 parties du *PP***

**1/ Présentation de l’organisation**

Il s’agit de présenter l’organisation représentée et d’insister sur tous les éléments qui peuvent la valoriser par rapport à l’espace des autres organisations (joueurs) et qui donnent de l’importance à sa position (ancienneté, ampleur de la représentation, membres, actions passées, relations privilégiées avec X, etc.).

Ensuite, il s’agit d’affirmer, d’une part, la légitimité et/ou la compétence à intervenir dans la négociation et, d’autre part, l’implication de son institution (pays, organisation, groupe politique, etc.) dans le domaine d’action publique dans lequel s’inscrit le dossier en discussion. Ce faisant, sont démontrées la cohérence et la pertinence de la position et des demandes défendues.

**2/** **Exposé de la position sur le dossier**

Dans cette partie centrale, le PP expose de façon très explicite la position sur le dossier mis en débat. Il s’agit d’arrêter et justifier la ligne de son rôle (pays, organisation, groupe politique, etc.) sur le projet précis de la négociation. Cette ligne est fondée sur des arguments politiques, juridiques, moraux, sociétaux, économiques, etc. Elle est affirmée en réfutant, le cas échéant, des arguments adverses et en rappelant les soutiens ou partenaires dont on bénéficie.

Il est habituel de mettre en évidence les effets (l’impact) de la législation proposée en soulignant les opportunités ou au contraire les menaces (perte d’emplois, de recettes fiscales, de traditions industrielles ou artisanales, etc.) et, bien sûr, les spécificités de sa situation au regard du dossier (registre des chiffres mais aussi appel aux émotions).

**3/ Recommandations et/ou demandes**

Cette partie est plus directement en lien avec la proposition de directive désormais connue. Elle se centre sur quelques enjeux (pas tous, les plus importants pour le rôle joué) pour lesquels des modifications sont demandés. L’argumentaire est là aussi important et prend en compte l’état du jeu.

On termine en reprenant les arguments forts de la position en insistant sur la validité des arguments mis en avant, au-delà des intérêts de sa seule institution (pays, organisation, groupe politique, etc.). On peut évoquer ici « l’intérêt supérieur de l’Europe », « l’intérêt des peuples »...

NB /

Le document peut renvoyer vers d’autres « sources », appuyant et légitimant la position. Des liens hypertexte sont autorisés. Vérifiez bien qu’ils fonctionnent si vous les utilisez.

Les parties ne sont pas numérotées. Elles doivent avoir des titres précis et évocateurs pour éviter les titres « omnibus » ( « Introduction », « Position », etc.), gagner de la place sur la page et faire gagner du temps au lecteur.

***Conventions typographiques et mise en pages***

Le *PP* doit comporter en filigrane sur chaque page le logo du BWS (voir modèle fourni). Aucun PP ne doit se retrouver en dehors de la plateforme du jeu (mails, groupes Facebook, Twitter, etc. autre que BWS’ Tweet et la plateforme), pour éviter les problèmes liés à l’utilisation non autorisée de logos ou marques.

La taille du PP étant de 3 pages, il est attendu des joueurs qu’ils usent de toutes les subtilités possibles pour faire tenir tout ce qu’ils ont à dire dans les 3 pages (taille de police, encadrés, extraits de documents, liens, titres, colonnes, mise en forme, mise en page, couleurs…).

**Le PP ne peut être le simple copier-coller d’un seul document existant. Il faut impérativement mettre entre guillemets et sourcer (référence en note de bas de page) les extraits de documents existants que vous reprenez.**

Sur ce point, la rédaction du *PP* doit impérativement respecter la Charte anti-plagiat de Sciences Po Aix

Voir : <https://www.sciencespo-aix.fr/wp-content/uploads/2017/04/Charte-anti-plagiat.pdf>

NB

Les étudiantes et étudiants de **Sciences Po Aix** dont des enseignements du premier semestre sont évalués à travers le *serious game* doivent garder à l’esprit que le *position paper* servira de base principale à la validation de ces enseignements. Soyez donc attentifs aux attendus fixés par vos enseignants et qui doivent être rapportés au sujet de la note d’analyse.

·   Pour le module de **« Spécialisation européenne » M1 PEAcT (J. Bailly)** : Connaissance et maîtrise des procédures décisionnelles de l’UE ; Capacité d’appréciation stratégique différenciée par acteur et/ou institution ; Connaissance et compréhension de l’actualité politique européenne ; Élaboration d’une argumentation technique et politique convaincante ; Intégration du PP dans une stratégie de négociation ou d’influence globale.

· Pour le module **« ONG, lobbys, think tanks dans le processus de l’UE »** **M1 PEAcT (D. Dakowska)** : Connaissance et maîtrise des procédures décisionnelles de l’UE ; Capacité à saisir le rôle et le type d’actions des acteurs non-institutionnels dans le *legislative process* de l’UE ; Aptitude à proposer une cartographie analytique des acteurs (institutionnels et non institutionnels) impliqués dans les négociations européennes du secteur visé par le scénario.

·  Pour le cours **« Science politique de l’Union européenne » M1 PEAcT (Ph. Aldrin)** : Compréhension du fonctionnement concret du processus décisionnel européen ; Aptitude à proposer une cartographie analytique des acteurs (institutionnels et non institutionnels) impliqués dans les négociations européennes ; Multiplicité des éléments de contexte (politique, social, économique, international…) du secteur visé par le scénario.

·   Pour le cours **« Advocacy : ONG, société civile et mobilisations morales » M2 Europe (D. Yankaya)** : Cartographie des acteurs non institutionnels (rôles, positions, ressources, influence) ; Implication dans les groupes de travail des institutions (notamment ceux de la Commission européenne).

·   Pour le cours **« Professionnels et experts de l’information européenne »** M2 Europe et M2 MI-RP : Maîtrise des instruments informationnels (médias traditionnels et réseaux socionumériques) et des pratiques communicationnelles des acteurs de la « bulle bruxelloise » ; Capacité à suivre l’actualité d’un *legislative process* de l’UE depuis les consultations jusqu’aux plénières.

·   Pour la **Clinique en droit de l’UE** **FDSP (N. Rubio)** :  Cadres et enjeux juridiques du droit de l’UE dans le domaine choisie pour la note d’analyse ; Repérage des fondements juridiques de l’UE ; Compréhension des grands principes des politiques et du droit matériel de l’UE ; Terminologie spécifique du droit européen

·   Pour les cours d’HEC Paris, de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, Sciences Po Strasbourg, de l’Université de Cluj et de l’Université de Fribourg qui sont évalués via la participation au programme BWS, voir avec votre référent pédagogique.